



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

03 novembre 2022

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 03 novembre 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL N°2022-205	26.10.2022	Arrêté préfectoral portant composition de la commission d'organisation des élections des juges du tribunal de commerce de Nanterre des mercredi 23 novembre 2022 et mardi 6 décembre 2022.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNET ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 205 du 26 octobre 2022 portant composition de la commission d'organisation des élections des juges du tribunal de commerce de Nanterre des mercredi 23 novembre 2022 et mardi 6 décembre 2022.

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code de commerce et notamment ses articles L723-11 à L723-13 et R 723-8 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret n° 2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation des membres des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines commissions administratives et notamment son article 8;

Vu le décret 2021-144 du 11 février 2021 relatif à l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie et des juges des tribunaux de commerce ;

Vu le décret n°2022-1211 du 1^{er} septembre 2022 relatif à l'élection des juges des tribunaux de commerce et au report exceptionnel des élections ;

Vu la circulaire JUSB2213280C du 27 mai 2022 relative à l'organisation de l'élection annuelle 2022 des juges des tribunaux de commerce en application de l'article L. 723-11 du code de commerce ;

Vu la circulaire JUSB2225397C du 5 septembre 2022 relative à l'élection des juges des tribunaux de commerce et au report exceptionnel de l'élection ;

Vu l'ordonnance n°396/2022 du 31 août 2022 du premier président de la cour d'appel de Versailles.

ARRETE

Article 1^{er} : En vue de l'élection des juges au tribunal de commerce de Nanterre des 23 novembre 2022 et 6 décembre 2022, il est institué une Commission d'organisation, chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats. Elle communique les résultats au garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 2 : Cette Commission est composée comme suit pour les deux tours de scrutin :

En qualité de président :

- Madame Bénédicte RIVET, première vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité d'Asnières-sur-Seine (tribunal judiciaire de Nanterre).

En qualité de membre :

- Madame Léa DESNEUF, vice présidente chargée du secrétariat général adjoint au tribunal judiciaire de Nanterre.
- Madame Soizic LAFFAY, adjointe au chef de bureau de la réglementation générale et des élections au sein de la préfecture de Nanterre.

Le secrétariat de la Commission est assuré par Monsieur Jacques DOUCEDE, greffier associé du tribunal de commerce de Nanterre.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à chacun des membres de la Commission.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

Signé

Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>